

RELEVÉ DE DÉCISIONS
CONSEIL EXÉCUTIF DU CNIV
8 SEPTEMBRE 2016

Présents :

Mmes/Mrs BARILLERE Jean-Marie (CNIV) – BARRIAT Paul-André (IVBD) - BARTHES Florence (INTER OC) - BERNARD Michel (CNIV) - BREBAN Jean-Jacques (CIVP) - CHEVALIER Claude (BIVB) – DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) – FRANJUS-GUIGUES Dorothee (CNIV) - GRAVEGAL Jacques (INTER OC) - HAUSHALTER Georges (CIVB) – IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) – NAULIN Sylvain (INTERLOIRE) – PAJOTIN Valérie (ANIVIN) – PETTERMANN Didier (CIVA) - PIGNOL Arnaud (INTER RHONE) - RIOU Christophe (CNIV) - SALIES Jean-Louis (CIVR) – VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - VINET Gérard (INTER LOIRE) – AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Le Président Barillère ouvre la séance.

1. Etat de la production et des marchés

Des échanges ont lieu entre les membres du Conseil Exécutif sur l'état de la récolte et des marchés.

Globalement, la récolte est faible, avec des rendements assez bas dans de nombreuses régions. Les accidents climatiques, notamment la grêle et le gel, et les maladies comme le mildiou, très dévastateurs selon les endroits, ont créé des situations très hétérogènes. Seul point commun à l'ensemble des régions : la sécheresse qui participe largement à la petite récolte, et à la qualité.

Sur les marchés, il est très généralement observé que la France stagne ou est en recul, et que le grand export est porteur, en particulier les Etats-Unis, le Japon ou l'Australie. Les petites récoltes successives entraînent de manière quasi automatique une hausse des cours du vrac, notamment liée au recul des quantités disponibles (baisse des stocks). Si cela permet de maintenir les marchés en termes de valeur, le recul constaté des volumes inquiète l'ensemble des membres du Conseil Exécutif présents dans la salle.

Le Président Barillère conclue les échanges par plusieurs constats :

- Que les produits soient d'entrée de gamme ou de luxe, le marché fonctionne de la même manière (France / Grand export), il est lié à la santé économique du pays concerné.
- Pour ce qui est de la problématique de la pénurie de produits, plus compliquée à gérer finalement que les excédents, du fait de la hausse des cours qu'elle entraîne, conduit les marchés à déréférencer et remplacer par des produits de substitution (par exemple, les vins espagnols pour les entrées de gamme). Cet état de fait impose que soit organisée une gestion interprofessionnelle des marchés et de la production disponible, c'est-à-dire une prise de conscience collective régionale.

- Le rôle du Cniv est d'aider à accompagner cette réflexion, mais pas de la réaliser à la place des régions. L'économie de la filière doit être partagée. Le marché ne peut être maîtrisé. En revanche, le partage de la valeur, ce qui entre en production ou ce qui sort sur le marché peut être géré. Ce travail doit être fait par région, sachant que l'existence de l'Indication Géographique, quel que soit le produit, ne résoudra pas en soi le problème des produits substituables.
- Plus on traite des questions d'économie, plus on renforce le rôle des Interprofessions.

2. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 21 juillet dernier est adopté à l'unanimité, et sans réserves.

3. Eléments sur le B.I.B®

Marie-Henriette Imberti présente les faits marquants sur le format BIB®. Elle introduit cette présentation par les chiffres clés 2015 sur la vente des vins dans les circuits de la Grande Distribution, en particulier l'évolution du prix moyen ou des différents contenants sur les circuits des hypers et supers.

Il est important de noter que le format BIB® est performant depuis plusieurs années et dépasse désormais le tiers des ventes en Grande Distribution en volumes pour les vins tranquilles au détriment du format 75 cl, qu'il est transversal à tous les segments. L'offre en BIB® continue son développement en 2015, et est plus particulièrement porté par les vins étrangers et de cépages.

Elle poursuit sur l'analyse des acheteurs de ce format et présente les chiffres clés des achats de vins tranquilles par les ménages français pour leur consommation à domicile. Ce format est acheté par un quart des ménages français et ne recrutent plus d'acheteurs en 2015. En revanche, il est très fidélisant dans la mesure où 60% des consommateurs de BIB® en achètent à nouveau. Ce sont principalement des 50-64 ans. Cet achat est marqué par les saisons puisque 30% des achats en volume sont réalisés entre juin et août.

Le Conseil Exécutif demande à ce qu'une réflexion soit lancée, au prochain Conseil d'octobre, sur la problématique de marché du bas prix en France.

4. Point Dépérissement¹

La récolte de 2016 est sur le plan agronomique difficile avec notamment une extériorisation des symptômes. Cette année ne modifiera donc pas les enjeux du dossier.

Les différents documents sont présentés, notamment le budget 2017, les réponses du Cniv à la consultation de la Commission Européenne sur le programme 2018-2020 d'Horizon 2020, l'accord cadre pour la mise en œuvre du plan national de lutte contre les dépérissements du vignoble et le courrier de désignation des membres du Conseil scientifique. Sur ce dernier point, il est précisé que

¹ Le séminaire technique s'est tenu vendredi, accueilli par le CIVC. Lançant le programme de recherche, il avait surtout vocation à attirer de nouvelles équipes. Le pari a été réussi dans la mesure où 65% de participants étaient nouveaux, reçus également jeudi soir par Moët et Chandon.

cette composition est liée au fonctionnement de l'ATT et aux obligations administratives relatives aux appels d'offre publics. Un très bon article de presse du Parisien est également proposé.

5. Orientations budgétaires

Michel Bernard rappelle que le budget 2017 ne présente pas de grands changements, à l'exception du dossier Chine et du lancement de l'étude sur la Valeur Ajoutée France.

Le dossier sur le dépérissement est cadré et fait l'objet d'une gestion spécifique. L'appel de la provision 2016 de 300 000 euros a eu lieu. En 2017, le budget est d'1,5 million d'euros, dont 1,2 million d'euros sera appelé et 300 000 euros mis en provision dans les budgets interprofessionnels. Tous les autres programmes de Recherche et Développement sont arrivés à leur terme. Les autres questions susceptibles d'être posées, comme, par exemple, la cartographie des contaminants, ne passent pas par le budget du Cniv et feront l'objet, au sein de la commission technique, d'un accord entre interprofessions.

Le budget sur l'économie est stable. Un travail est en cours sur deux propositions d'études en 2017 : l'une concerne une souscription pour un outil qui permettrait d'entrer par l'« instant de consommation » et couvrirait ainsi tous les circuits. L'autre porte sur le marché américain.

Il est rappelé que le processus de décision concernant le budget de Cniv se fait en trois temps : les directeurs d'octobre étudient un budget pour le Conseil Exécutif qui suit qui le propose à l'Assemblée Générale de novembre.

6. Etat des contentieux

Trois sujets importants font l'objet de débats et/ou de contentieux avec l'administration :

- ***Les délais de paiement***

Cf. Document de séance – pages 16 à 18

La problématique soulevée par ce dossier concerne toutes les Interprofessions. L'administration montre clairement une volonté de limiter la fonction des Interprofessions en matière de délais de paiement, sujet au cœur des échanges entre la production et le négoce. Elle part notamment du principe, d'une part, que la politique gouvernementale de baisse des délais s'impose aux Interprofessions, et d'autre part, qu'il existe un déséquilibre de principe entre les deux familles. Cette position montre une méconnaissance totale du fonctionnement interprofessionnel et de la filière viticole.

La réponse juridique prend la forme des écritures du Cniv en soutien à la contestation d'une Interprofession devant le Conseil d'Etat d'un refus d'extension.

La réponse politique doit se mettre en place.

Le Conseil Exécutif donne mandat au Cniv et à son Président, outre les actions contentieuses, de poursuivre toutes les démarches utiles pour faire évoluer cette position administrative. Par exemple, il pourra être demandé au Ministre de l'Agriculture d'organiser une réunion avec le Ministre de l'Economie.

L'attention du Conseil Exécutif est néanmoins attirée sur la nécessité de défendre des délais de paiement « raisonnables » c'est-à-dire en cohérence avec les dates de vente.

- ***Les réserves interprofessionnelles***

L'administration interroge actuellement l'ensemble des Interprofessions sur ce point.

Le Conseil Exécutif réitère son mandat au Cniv et à son Président de lancer toutes les démarches utiles pour défendre le caractère privé de ces réserves et les conséquences qui en découlent.

- ***Composition des Interprofessions et représentativité***

Une décision du Conseil d'Etat reconnaissant la capacité des ODG à être organisation représentative de la production, au sein des Interprofessions, à apaiser les débats dans la filière viticole. Il existe, néanmoins, dans les autres filières de nombreux contentieux.

7. Réunion avec le Ministre

Une réunion entre la filière viticole et le Ministre de l'Agriculture doit avoir lieu le 20 septembre prochain. Aucun ordre du jour n'est, pour l'instant, connu. Son organisation découle certainement des conséquences des différentes actions qui ont eu lieu, cet été, dans certaines régions.

Le Conseil Exécutif donne mandat à son Président pour défendre la place et le rôle des Interprofessions, en particulier dans la régulation de marché.

8. Pratiques environnementales

Un courrier relatif à la problématique des intrants, et plus particulièrement des pesticides d'Inter Loire a été adressé au Cniv. Il pose la question des attaques incessantes, notamment des médias et des conséquences sur la filière. Un effort devrait être réalisé par la profession vis-à-vis d'une désinformation systématique. Ce sujet est-il national ?

Le Conseil Exécutif décide de lancer une réflexion. En effet, le sujet et les problématiques de communication ne sont pas que techniques, ils sont également politiques. Il s'agira d'utiliser les différentes compétences et les expériences (le CIVB propose d'ailleurs, de partager ses connaissances en la matière).

9. Oenotourisme

Avec plus de 2 millions de visiteurs chinois sur le territoire français en 2015, la grande Chine représente un des principaux marchés émetteurs long courrier pour le tourisme français.

Le Secrétariat pour les Affaires Sociales et la Culture du gouvernement de la région administrative spéciale de Macao organise, en partenariat avec la Chambre Chinoise de Tourisme, l'Organisation Mondiale du Tourisme et différentes organisations internationales et chinoises, la 5e édition du Global Tourism Economy Forum les 15 et 16 octobre 2016 à Macao.

Ce forum a réuni l'an dernier 1780 participants et bénéficié d'une couverture par plus de 200 médias. Il s'agit surtout d'une tribune de premier plan pour rencontrer les décideurs politiques et économiques dans le domaine du tourisme.

La France sera l'invitée d'honneur cette année. C'est donc une occasion unique de remettre notre pays au premier rang des grands pays d'accueil touristique et de valoriser les multiples facettes de notre destination, notamment la filière viticole. Le Ministre M. Fekl fera également le déplacement.

A ce titre, Atout France et le MAEDI² souhaite solliciter les interprofessions pour assurer la visibilité de la thématique œnotourisme et du produit vin lors de l'évènement.

Le Conseil Exécutif donne son accord pour que les Interprofessions fournissent, pour cet évènement, 300 bouteilles.

10. Sopexa

Une réunion, qui s'est tenue le 13 juillet dernier, a acté l'accord sur lequel le Président Barillère s'est beaucoup investi, concernant le retrait de Sopexa. Le total est de 26 millions d'euros, avant impôts, et la valorisation de la société évaluée à 1,5 million d'euros.

Les montants attribués au Cniv pour ses actions seront donc de 264 000 euros de dividendes (taux d'imposition de 15%) et 15 000 euros pour la vente des actions (exonérée).

11. Calendrier des réunions

Les dates de réunion du Cniv pour 2017 sont les suivantes :

- ***DIRECTEURS (9H30/14H30)***
 - JEUDI 26 JANVIER
 - JEUDI 16 MARS
 - JEUDI 13 AVRIL
 - JEUDI 18 MAI
 - JEUDI 13 JUILLET
 - JEUDI 12 OCTOBRE
 - JEUDI 14 DECEMBRE

- ***CONSEIL EXECUTIF (10H/14H30)***
 - JEUDI 2 FEVRIER
 - JEUDI 1 23 MARS
 - JEUDI 20 AVRIL
 - JEUDI 1ER JUI
 - JEUDI 20 JUILLET
 - JEUDI 1 7 SEPTEMBRE
 - JEUDI 19 OCTOBRE
 - JEUDI 21 DECEMBRE

- ***ASSEMBLEE GENERALE (10H/14H30)***
 - JEUDI 29 JUI
 - JEUDI 23 NOVEMBRE

² Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International